



ASABTP



2^{ème} RALLYE RÉGIONAL de la VÉSUBIE 12 et 13 septembre 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Mardi	15 juillet	2014
Ouverture des engagements :	Mardi	15 juillet	2014
Parution du road book :	Mardi	22 juillet	2014
Clôture des engagements :	Lundi	1 septembre	à minuit
Vérifications administratives :	Vendredi	12 septembre	de 14h30 à 19h30
Vérifications techniques :	Vendredi	12 septembre	de 14h45 à 20h00
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi	12 septembre	à 18h00
Publication des admis au départ :	Vendredi	12 septembre	à 20h30
Départ 1 ^{ère} voiture :	Samedi	13 septembre	à 09h00
Arrivée 1 ^{ère} voiture :	Samedi	13 septembre	à 16h05
Publication des résultats :	Samedi	13 septembre	30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.
Vérifications finales :	Samedi	13 septembre	2014
Remise des Prix :	Samedi	13 septembre	à partir de 19h30 sous le chapiteau.

ARTICLE 1P – ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organise les 12 et 13 septembre 2014 un rallye régional dénommé : « 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA, avec le concours de : L'Ecurie Vésubienne Automobile

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA : Permis d'organiser N° R 301 en date du 23 juin 2014
Et par le Comité Régional du Sport Automobile de la Côte d'Azur sous le N°53 en date du 10 juin 2014

Comité d'organisation :

Président :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	licence N°	9189
Vice-présidents :	Olivier	GENDRE	licence N°	1250
Secrétaire Général :	Daniel	FINE	licence N°	40190
Secrétaire Général adjoint :	André	GALLI	licence N°	214985
Trésorier :	Zizou	MANUGUERRA	licence N°	9187
Trésorier adjoint :	Claudine	GENDRE	licence N°	1243

Patrice ANTONIAZZI	licence N°	130659	Jean Pierre GIORDANO	licence N°	55718
Jeannine BARAFANI	licence N°	42280	Patricia GOÏC	licence N°	193632
André BAROLLE	licence N°	55043	Jean Michel HUREZ	licence N°	51594
Catherine BAROLLE	licence N°	166619	Sandrine JACCHERI	licence N°	150675
Jean Marie BIRGER	licence N°	1241	Lucien JEAN	licence N°	65142
Sylvain BLONDELET	licence N°	194011	Laure LAMBOGLIA	licence N°	152603
Hervé BRASSART	licence N°	7192	Michel LAMBOGLIA	licence N°	50486
Évelyne COMOGLIO	licence N°	161804	Issachar LEVY	licence N°	225584
Gérard DAUMAS	licence N°	5642	Patrick MESTRE	licence N°	196146
Luc DENISOT	licence N°	218675	Frédéric ONDA	licence N°	216847
Magali FERLAY	licence N°	182725	Maxime RATTI	licence N°	188344
Andrée FINE	licence N°	110525	Colette RONCALLI	licence N°	27704
Fernand GABRIEL	licence N°	55937	Jean RONCALLI	licence N°	19666
Cécile GALLI	licence N°	178074	Mathieu SICARD	licence N°	183884
Patricia GALLI	licence N°	21498	Jean Jacques WATRIN	licence N°	9529

Tableau officiel d'affichage : Parc départ

Tableau d'informations : Parc de regroupement de Roquebillière.

Secrétariat du Rallye : **ASABTP** 42 avenue Gallieni 06000 NICE

Tél : 04.93.80.43.44 – Fax : 04.93.92.37.14 -- e-mail : asa@asbtp.com -- Site Web : <http://asa.asbtp.com>

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT

Tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h jusqu'au jeudi 11 septembre 2014

PERMANENCE DU RALLYE :

Mairie de ROQUEBILLIÈRE à partir du vendredi 12 septembre 2014 à 14h

1.1P OFFICIELS DE L'ÉPREUVE :

<u>Président du Collège des C S :</u>	Philippe NAVIR	06.37.72.96.13	Licence N° 3342	
Membres :	Jean Marie BIRGER	09.77.35.13.18	Licence N° 1241	
	Jean Michel HUREZ	06.60.53.77.28	Licence N° 51594	
<u>Directeur de Course :</u>	Michel BONZON	06.11.89.60.56	Licence N° 4090	
Directeurs de Course adjoints :	Michèle TURQUAY	06.23.15.10.71	Licence N° 6843	
	Robert RICHARD	09.52.53.80.99	Licence N° 44762	
	Évelyne COMOGLIO	06.70.70.19.62	Licence N°161804	
Délégué Tricolore	Pierre DOUSSAN	06.84.61.95.66	Licence N° 3634	
Relations avec les concurrents :	Gérard BLANGERO	06.79.87.78.90	Licence N° 55095	
	Marie Christine RICHARD	06.72.31.77.82	Licence N° 49602	
Directeurs d'Épreuves :	ES 1 - 4 Equipe ASA Grasse Marc CIER	06.85.92.46.50	Licence N° 2942	
	ES 2 - 5 Equipe ASA Nice		Licence N°	
	ES 3 Equipe ASA Antibes Alain RAULT	06.80.01.00.96	Licence N° 16042	
Commissaires techniques :	Responsable	André BAROLLE	06.60.07.44.28	Licence N° 55043
		Hervé BRASSART	06.71.05.71.37	Licence N° 7192
		Gérard DAUMAS	06.83.86.43.92	Licence N° 7191
		Philippe PRADO	06.08.84.44.21	Licence N° 56333
		Pierre ASSO	06.88.20.87.16	Licence N° 46813
		Patrice ANTONIAZZI	06.15.39.01.83	Licence N°130659
	Stagiaire	Fiona PERR0T	06.59.75.45.61	Licence N°222284
Médecin Chef de l'épreuve :				
Responsable FFSA comité (préfecture).....	Georges	POUQUINE		Licence N° 20225
Classement informatique :	Patrick	SOTF		
Responsable PC temps :	Sandrine	JACCHERI	06.22.91.24.13	Licence N°150675
PC temps :	Cécile	GALLI	06.14.77.16.02	Licence N°178074
Responsable des commissaires :	Daniel	FINE	06.11.35.23.65	Licence N° 40190
Responsable de la Publicité :	Zizou	MANUGUERRA	06.18.14.51.59	Licence N° 9187
Relations avec la Presse :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	06.07.61.83.48	Licence N° 9189

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier, sauf les membres du collège des Commissaires sportifs, sont juges de fait

1.2P ÉLIGIBILITÉ : Le «2^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE» compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2014 coef. 2
- Les Championnats et Trophées du CRSA PACA
- Les Challenges ASABTP

1.3P VÉRIFICATIONS : Pas de convocation individuelle

Les concurrents seront convoqués par groupe, sauf les groupes F2000 qui seront convoqués par classe.

Groupe A et FA	Groupe F2000	Groupe GT série
Toutes les classes de 14 h 30 à 15 h 00	Classe 11 de 17 h 00 à 17 h 30	Toutes classes de 19 h 30 à 20h
Groupe N et FN	Classe 12 de 17 h 30 à 18 h	
Toutes les classes de 15 h 00 à 16 h 00	Classe 13 de 18 h 00 à 18 h 30	
Groupe R	Classe 14 de 18 h 30 à 19 h	
Toutes les classes de 16 h 00 à 17 h 00		

Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 12 septembre 2014 à la Mairie de Roquebillière (à coté du Parc fermé) de 14h30 à 19h30.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 14h45 à 20 h.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques. Le stationnement des remorques est interdit dans le village de Roquebillière, mais obligatoire parking EDF (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage GHETTI

Main d'œuvre aux taux horaires de 60 €

ARTICLE 2P – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au « 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VÉSUBIE » doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 1er septembre 2014 à 24 heures. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.

Le nombre d'engagés est fixé à 160 voitures maximum à moduler.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des engagés est inférieur à 80.

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- Photocopie du permis de conduire en cours de validité
- Photocopie de la licence 2014
- Photocopie du passeport technique

3.1.11P DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : - avec la publicité des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité des organisateurs : **700 €**

Une remise de 40 € sera accordée à tous les pilotes licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISEES :

GRUPE R

Classe 1A	jusqu'à 1400 cm ³	Classe 3C	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 1B	1400 à 1600 cm ³	Classe 3D Diésel suralimenté	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 2B	1400 à 1600 cm ³	Classe 3T Suralimenté	jusqu'à 1600 cm ³
Classe 2C	1600 à 2000 cm ³	Classe 4	corrigée plus de 2000 cm ³
		Classe 5	

GRUPE N et FN confondus

Classe 1	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 2	1400 à 1600 cm ³
Classe N2 série	
Classe 3	1600 à 2000 cm ³
Classe 4	Plus de 2000 cm ³

GRUPE GT série : 2 roues motrices

Classe 9	Jusqu'à 2000 cm ³
Classe 10	Plus de 2000 cm ³

GRUPE A et FA confondus

Classe 5	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 5K Kit-Car	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 6	1400 à 1600 cm ³
Classe 6K Kit-Car – FRC – S1600	1400 à 1600 cm ³
Classe 7	1600 à 2000 cm ³
Classe 7K Kit-Car	1600 à 2000 cm ³
Classe 7S S 2000	
Classe 8	Plus de 2000 cm ³

GRUPE F 2000

Classe 11	Jusqu'à 1150 cm ³
Classe 12	1150 à 1400 cm ³
Classe 13	1400 à 1600 cm ³
Classe 14	1600 à 2000 cm ³

4.2P PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA « *Interdiction de chauffer les pneus* »

4.3P ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R 411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210 mm x 140 mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisation en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Position de la plaque avant : situé dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : situé à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ :

5.2P PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3P PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

5.4P OBLIGATION : Chaque concurrent devra s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition des publicités obligatoires ou facultatives entraînera une pénalité de 80 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 160 € en cas de récidive (suivant prescriptions générales FFSA).

ARTICLE 6P – SITES et INFRASTRUCTURES :

6.1P DESCRIPTION :

Le « 2^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VESUBIE » représente un parcours de 130.385 km.

Il est divisé en 3 sections et 12 secteurs.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,100 km.

LISTE DES 5 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 12 Septembre 2014

1^{ère} section : Roquebillière - Lantosque, parcours de 53.635 km comportant 2 ES d'une longueur totale de 15.600 km

ES 1 : La Bollène → Turini 7.600 km

ES 2 : Col de Porte → Loda 8.000 km

2^{ème} section : Lantosque - Roquebillière, parcours de 19.790 km comportant 1 ES d'une longueur totale de 6.900 km

ES 3 : Pélasque → Lantosque 6.900 km

3^{ème} section : Roquebillière - Roquebillière, parcours de 56.960 km comportant 2 ES d'une longueur totale de 15.600 km

ES 4 : La Bollène → Turini 7.600 km

ES 5 : Col de Porte → Loda 8.000 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2P RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P DURÉE (Restrictions) : La durée des reconnaissances est limitée à deux jours les 6 et 12 septembre 2014.
Elles sont interdites de 20 h 00 le soir à 07 h 00 le matin
Le nombre de passages est limité à 3 maximum
Des contrôles seront effectués

6.3P CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA

6.4P CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DU RALLYE :

7.1P DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du Rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11P SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES : Commissaires de route → chasubles oranges
Chefs de poste → chasubles oranges

7.3P C P – C H – MISE HORS COURSE : Conforme au règlement standard FFSA

7.4P CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

7.5P ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA

7.6P PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- dès leur arrivée à la fin du rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8P – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P – CLASSEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P - PRIX – COUPES :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
<i>Classement général</i>	300 €	150 €	100 €
<i>Classement classes</i>			
de 1 à 5 partants	250 €		
de 6 à 10 partants	250 €	150 €	
de 11 partants et plus	250 €	150 €	100 €
<i>Classement général féminin</i>			
de 1 à 5 partants	200 €		
de 6 à 10 partants	300 €		

Dans le classement féminin et dans les classes comprenant moins de 5 partants 50% des prix seront distribués. Des coupes seront distribuées aux équipages classés. Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Samedi 13 septembre 2014 à partir de 19 h 30 sous le chapiteau,

Place du Vieux Village à Roquebillière

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**